



## **Conférence générale**

### **Dix-huitième session**

Abou Dhabi, 3-7 novembre 2019

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**L'ONUDI, l'égalité des sexes**

**et l'autonomisation des femmes**

## **L'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

### **Rapport du Directeur général**

On trouvera dans le présent document un point sur l'application de la résolution GC.17/Res.3 de la Conférence générale sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

## **I. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de programme**

1. Par sa Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNIDO/DGM/(M).110/Rev.2), sa Stratégie 2016-2019 concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GC.16/8) et les résolutions GC.16/Res.3 et GC.17/Res.3, l'ONUDI s'emploie à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans ses projets et programmes grâce à des actions ciblées et à la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes, faisant en sorte que les femmes puissent pleinement participer aux efforts visant à accélérer la transition à un développement industriel inclusif et durable et qu'elles en bénéficient.
2. Le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2018-2019, le projet de programme et de budgets pour 2020-2021, le cadre de programmation à moyen terme 2018-2021, ainsi que les programmes de pays et les programmes de partenariat pays ont été établis de manière à comprendre des objectifs relatifs à l'égalité des sexes.
3. D'après l'évaluation à mi-parcours participative de l'état d'avancement de l'application de la Politique et de la Stratégie, l'ONUDI a grandement amélioré la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans la conception des projets et programmes – résultat des efforts constants visant à mieux

Pour des raisons d'économie, ce document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



faire prendre conscience des liens existant entre l'égalité des sexes et l'industrialisation et à mieux faire connaître les manières d'élaborer et de mettre en œuvre des projets prenant en compte la problématique femmes-hommes.

4. Pour mesurer sa contribution à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et pour suivre et contrôler les ressources financières affectées à des projets qui prévoient des activités dans ce domaine, l'ONUDI utilise le marqueur égalité des sexes. Le personnel de la Direction de l'élaboration des programmes et de la coopération technique a suivi une formation pour apprendre à attribuer correctement le marqueur et à procéder à des analyses permettant d'élaborer des activités de projet ou de programme tenant compte de la problématique femmes-hommes.

5. Depuis la dix-septième session de la Conférence générale, l'ONUDI a élaboré et mis en œuvre de très nombreux projets et programmes visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes, à développer leur esprit d'entreprise et leurs qualités de direction, notamment dans les domaines de l'accès aux marchés et aux sources de financement, du passage au numérique, de l'industrie verte, du développement de l'entrepreneuriat et des plateformes de commerce électronique interentreprises. Nombre de ces projets s'appuient sur des partenariats efficaces avec d'autres entités des Nations Unies ou le secteur privé, y compris deux projets phares sur les plans régional et mondial. La deuxième phase du projet visant à promouvoir l'autonomisation des femmes dans l'optique d'un développement industriel inclusif et durable de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, mené en collaboration avec ONU-Femmes et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), contribue à accroître l'intégration des femmes dans la vie économique en les encourageant à réaliser des investissements et en facilitant l'accès aux financements. Le programme mondial sur l'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte, mis en œuvre en collaboration avec ONU-Femmes, conseille les décideurs et les spécialistes sur l'élaboration et l'application d'un cadre d'action tenant compte de la problématique femmes-hommes pour une industrie verte.

6. Sur le plan national, plusieurs projets et programmes illustrent les progrès accomplis par l'ONUDI dans la prise en compte de la problématique femmes-hommes, tels que l'amélioration des possibilités d'emploi par le développement de l'esprit d'initiative et de l'esprit d'entreprise en Tunisie grâce à des stages informatiques organisés par HP LIFE. Quelque 100 jeunes entreprises dirigées par des femmes ont ainsi pu être lancées et plus de 1 000 emplois ont été proposés à des femmes. L'Organisation a également aidé un plus grand nombre de femmes entrepreneurs à participer à un concours consacré aux innovations dans le secteur des technologies propres, qui a mobilisé plus de 1 000 femmes. En Gambie, dans le secteur de la pêche, l'Organisation aide à réduire les inégalités entre les sexes, exacerbées du fait des changements climatiques, par le renforcement des politiques sectorielles, la formation et la mise en place d'une plateforme de dialogue sur les politiques nationales.

7. Comme cela a été demandé dans les résolutions GC.16/Res.3 et GC.17/Res.3, l'ONUDI a davantage mis l'accent sur les activités de recherche, de collecte et d'analyse de données et de statistique avec des publications telles que : *Inclusive and Sustainable Industrial Development : The Gender Dimension* (Développement industriel inclusif et durable : la problématique femmes-hommes), *Gender & standards* (Problématique femmes-hommes et normes), *Mainstreaming Gender in Cluster Development* (Prise en compte de la problématique femmes-hommes et développement de groupements d'entreprises), et *Gender Equality in the Sustainable Energy Transition* » (L'égalité des sexes dans le cadre de la transition vers une énergie durable). L'Organisation reste déterminée à aider les États Membres à collecter, à analyser et à utiliser systématiquement des statistiques industrielles relatives à la problématique femmes-hommes ventilées par sexe. On peut par exemple citer la collaboration de l'Organisation avec ONU-Femmes et la Commission économique pour l'Afrique (CEA) dans le cadre de l'élaboration d'un programme régional de

formation en Afrique de l'Est destiné à renforcer les capacités nationales des statisticiens.

8. Au cours de la période considérée, on a observé une nette augmentation du nombre des manifestations, réunions et conférences de sensibilisation mettant en évidence le lien entre un développement industriel inclusif et durable et la problématique femmes-hommes dans le contexte du passage au numérique et de la quatrième révolution industrielle. On peut citer par exemple les vingt-deuxième et vingt-troisième éditions du Forum économique international de Saint-Pétersbourg, le deuxième Forum féminin eurasiatique, les soixante-deuxième et soixante-troisième sessions de la Commission de la condition de la femme et les Journées européennes du développement 2019, ainsi que les nombreuses manifestations organisées pour des entités des Nations Unies et des parties prenantes au Centre international de Vienne.

9. L'ONUDI a renforcé ses activités de collaboration interinstitutions et intensifié ses relations avec différents réseaux de praticiens, tels que le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et le Partenariat sur l'égalité des sexes du Fonds pour l'environnement mondial. Dans le cadre de l'élaboration de la version 2.0 du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, l'Organisation a joué un rôle de premier plan au sein du groupe de travail chargé de rassembler les résultats sur l'égalité des sexes dans le système des Nations Unies. Qui plus est, en tant que membre du Groupe directeur de Vienne du réseau Champions internationaux de l'égalité des sexes, l'Organisation a contribué aux efforts tendant à encourager les dirigeants de la communauté internationale présents à Vienne à prendre l'engagement de respecter la parité.

10. Sur le plan interne, le Réseau des points focaux pour les questions d'égalité des sexes de l'ONUDI reste essentiel pour mieux faire connaître au personnel les liens entre l'égalité des sexes et le développement industriel et renforcer les capacités à mieux prendre en compte la problématique femmes-hommes, aussi bien dans l'Organisation que dans les activités de programmes.

## **II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités organisationnelles**

11. Faisant fond sur la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies (2017), l'ONUDI a adopté un Plan d'action sur la parité des sexes pour 2018-2023 qui porte plus particulièrement sur le recrutement et la création de conditions propices au renforcement et à l'accélération des progrès en matière de parité des sexes parmi le personnel. En 2018, l'Organisation a réduit l'écart entre les sexes de 7,2 % aux postes de haut niveau (P-5 et fonctionnaires de rang supérieur) et de 5 % parmi les fonctionnaires recrutés sur le plan international. La mise en œuvre du Plan d'action a notamment consisté à actualiser le Cadre de gestion des ressources humaines pour y intégrer des mesures concernant le recrutement ; à réviser les profils d'emploi et les avis de vacance de postes pour en éliminer les formules stéréotypées et sexistes ; et à appuyer les activités de développement du leadership, telles que la formation « Leadership, Women and the UN » de l'École des cadres du système des Nations Unies. Par ailleurs, l'Organisation a entrepris d'élaborer une instruction administrative appelant à veiller à la parité des sexes dans les manifestations qu'elle organise.

12. Les récentes lignes directrices pour la création d'un environnement porteur, qui ont été élaborées à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies de 2017, contiennent certaines bonnes pratiques que pourrait adopter l'ONUDI, telles que l'application du congé parental également aux consultants locaux, l'organisation d'ateliers de sensibilisation au harcèlement pour tous les employés et la remise du Prix de la mobilisation en faveur de l'égalité des sexes aux personnes qui s'illustrent dans la défense de l'égalité des sexes et la prise en compte de la problématique femmes-hommes.

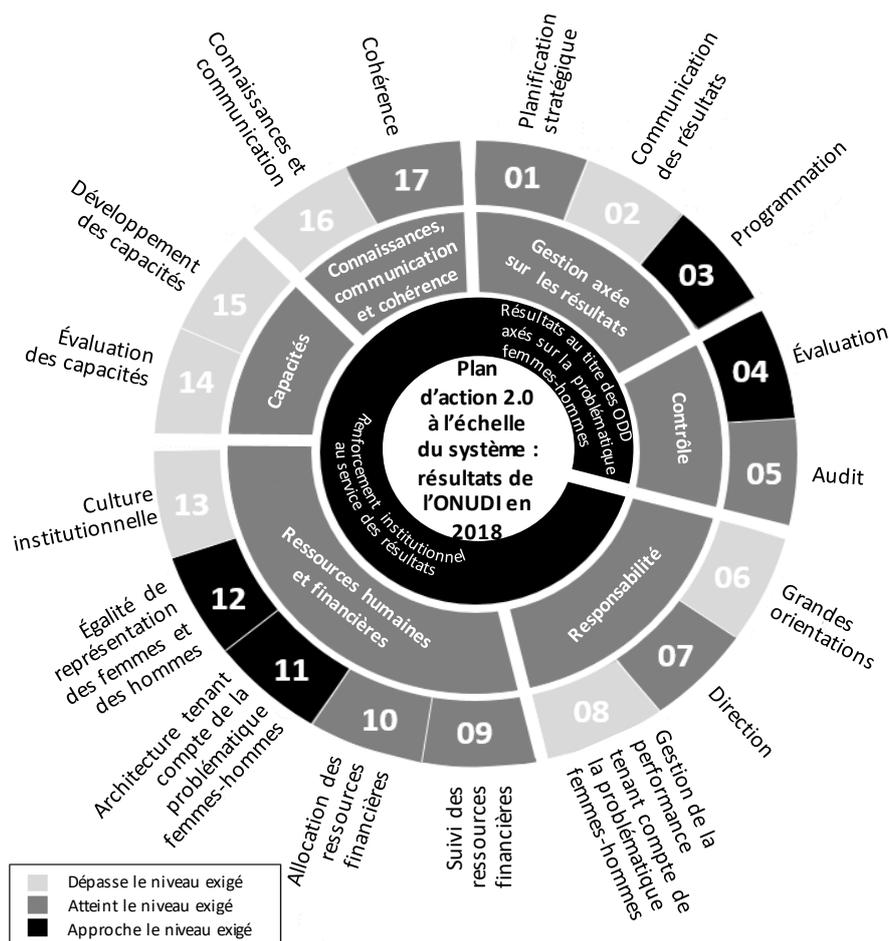
13. Pour aider à prévenir et à éliminer le harcèlement, notamment le harcèlement sexuel, l'ONUDI a formé 789 fonctionnaires, consultants et stagiaires au siège et sur le terrain à cette question et actualisé sa politique concernant l'interdiction, la prévention et le règlement des cas de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, de discrimination et d'abus d'autorité (DGB/2019/12) en y ajoutant un guide à l'usage des responsables.

14. Le Directeur général continue de présider le Comité directeur sur l'intégration de l'égalité des sexes qui supervise la mise en œuvre de la Stratégie concernant l'égalité des sexes. Désigné Champion international de l'égalité des sexes, il a respecté ses engagements pris en 2017 et 2018 en concevant, en adoptant et en appliquant une stratégie sur la parité des sexes, en suivant les progrès accomplis dans l'utilisation du marqueur égalité des sexes et en créant le Prix de la mobilisation en faveur de l'égalité des sexes. Pour 2019, le Directeur général s'est engagé à adopter une perspective tenant compte de la problématique femmes-hommes dans toutes les réunions entre l'administration et les fonctionnaires et à élaborer une nouvelle stratégie concernant l'égalité des sexes, qui sera présentée à la Conférence. La direction de l'Organisation encourage de plus en plus l'égalité des sexes en présidant des réunions d'information et en prenant la parole lors de manifestations consacrées à ce sujet.

### **III. Résultats du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et résultats obtenus dans le domaine de l'égalité des sexes**

15. Dans le cadre de la première version du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, l'ONUDI s'est distinguée comme étant l'entité technique la plus efficace en 2017, et comme l'entité ayant fait le plus de progrès au cours de la période considérée 2012-2017. En 2017, l'Organisation a satisfait à 7 des 15 indicateurs de performance de la version 1.0 du Plan d'action et en a dépassé 7 autres. L'année 2017 a été marquée par des améliorations notamment dans les domaines suivants : gestion de la performance tenant compte de la problématique femmes-hommes, planification stratégique, examen des programmes, culture institutionnelle, production de connaissances et communication et cohérence.

16. On trouvera sur la figure suivante les résultats obtenus par l'ONUDI en 2018 au titre des indicateurs de performance de la version 2.0 du Plan d'action. Les plans de travail établis pour chaque département prévoient des mesures à prendre pour améliorer les résultats de l'Organisation lorsque ceux-ci approchent ou atteignent le niveau exigé pour chaque indicateur.



#### IV. Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de 2019 et Stratégie concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2020-2023

17. L'importance accrue accordée par l'ONUDI aux résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans le cadre du Programme 2030 sera guidée par la Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de 2019 et la Stratégie concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2020-2023, présentée à la Conférence dans le document publié sous la cote GC.18/15.

#### V. Mesures à prendre par la Conférence

18. La Conférence souhaitera peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document, encourager le Secrétariat à poursuivre son action dans ce domaine grâce à la mise en œuvre de la Stratégie concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2020-2023 et, tel qu'indiqué à la quarante-septième session du Conseil, inscrire de manière permanente la Stratégie de l'ONUDI concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'ordre du jour de chaque Conférence générale.